

20200304-2

Délibération du Conseil d'administration de l'établissement public

Paris Musées

Séance du 4 mars 2020

Objet : Approbation du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019 de l'établissement public Paris Musées

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu la délibération du Conseil de Paris SG-153/DAC-506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées ;

Vu le CGCT, notamment deuxième partie, Livre III « finances communales », titre 1^{er} « budgets et comptes », articles L. 2312-2 et 2313-3 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et modificatifs de Paris Musées approuvés par le Conseil d'administration les 18 décembre 2018, 29 mars 2019, 4 juillet 2019, 17 octobre 2019 et 16 décembre 2019 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2019 présenté par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et de Paris, et sauf règlement et apurement par la Chambre Régionale des Comptes.

Délibère :

Article 1 : Le compte de gestion pour l'exercice 2019 de l'établissement public Paris Musées produit par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris est approuvé conformément aux résultats ci-après :

- section d'investissement : déficit de 7 279 264,01 €.
- section de fonctionnement : déficit de 715 396,67 €.

Article 2 : Le compte administratif pour l'exercice 2019 de l'établissement public Paris Musées est approuvé conformément aux résultats ci-après :

- section d'investissement :

DEPENSES

- les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à 121 062 391,64 €
- le montant des dépenses mandatées s'élève à 89 470 417,54 €

RECETTES

- les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à 126 133 645,45 €
- le montant des recettes constatées s'élève à 82 191 153,53 €

Le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2019 est de 7 279 264,01 €.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est un excédent de 14 122 959,20 €.

- section de fonctionnement

DEPENSES

- les crédits de l'exercice 2019 ont été arrêtés à 86 197 419,80 €
- le montant des dépenses mandatées s'élève à 82 510 624,93 €

RECETTES

- les recettes de l'exercice 2019 ont été évaluées à 86 197 419,80 €
- le montant des recettes constatées s'élève à 81 795 228,26€

Le déficit de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 est de 715 396,67 €.

Le résultat cumulé au 31 décembre 2019 est un excédent de 2 788 136,82 €.

Par délégation, la Directrice générale

Delphine LÉVY